Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 92 (1983)

Heft: 8

Artikel: Tremblement de terre du Mezzogiorno : trois ans après...

Autor: Erhardt, Elsa

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683518

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Tremblement de terre du Mezzogiorno:

Trois ans après...

Nos lecteurs s'en souviennent. Le 23 novembre 1980, à 19 h. 34, un tremblement de terre ravageait une partie de l'Italie du Sud, endommageant gravement 36 communes et 280 localités. La catastrophe fit plus de 3000 morts, 8000 blessés et laissa 300 000 personnes sans abri.

Avec d'autres organisations, la Croix-Rouge suisse apporta sans retard une aide d'urgence et lança plusieurs appels qui suscitèrent un magnifique élan de générosité de la part de la population suisse. La Croix-Rouge suisse reçut – soit directement, soit par l'intermédiaire de la Chaîne du Bonheur – 12 millions de francs et 700 tonnes de dons en nature.

Nous décrivons ci-dessous en détail la réalisation de quelques projets auxquels la Croix-Rouge suisse a participé. Ce faisant, elle s'est heurtée à de nombreux obstacles administratifs dont certains s'expliquent peut-être par le traumatisme de la rupture du «tissu social».

Le tremblement de terre du 23 novembre 1980 a en effet provoqué de profondes répercussions sociales dans la population, même si de l'extérieur rien ne semble changé et que la vie poursuive son cours. Les coutumes jusqu'alors en vigueur qui régissaient le mode de vie, de travail et les rapports de voisinage sont pratiquement mortes. Les personnes âgées qui ont dû emménager dans de nouvelles résidences ressentent cruellement la perte de leur chez-soi alors que les jeunes s'adaptent relativement bien à cette nouvelle situation. Ils sont cependant touchés par la récession économique, le recul de la production, un chômage croissant et l'inflation, et cela d'autant plus que leur formation professionnelle laisse beaucoup à dé-

Avec le temps, l'opinion publique

s'est désintéressée du Mezzogiorno, ce qui a provoqué un sentiment d'insécurité et de résignation dans la population habituée à une assistance massive de l'extérieur. D'autre part, la conjugaison de certains facteurs politiques, d'interprétations contradictoires de dispositions légales et d'une bureaucratie tatillonne ont malheureusement contribué à entraver d'une manière incroyable, voire même à empêcher toute aide extérieure. La collaboration avec les communes a été difficile et a coûté beaucoup de patience et de persévérance. Il faut bien dire que les autorités locales ont souvent été débordées par l'ampleur des tâches et des décisions à prendre. La reconstruction définitive de logements que l'Etat va assumer ne débutera dans le meilleur des cas que dans le courant de l'année 1984. C'est ce que la population a beaucoup de peine à admettre, car elle réside en attendant, et c'est long, dans des maison préfabriquées considérées comme provisoires. L'ampleur des dégâts rend à elle seule la tâche de reconstruction épineuse, sans compter les mesures qu'il faudrait adopter pour obtenir une amélioration réelle des conditions de vie. Les maisons locatives neuves ont été érigées par des organisations privées ou étrangères. En revanche, les subventions de l'Etat italien ont permis de remettre en état un nombre important de maisons.

Au vu de notre engagement dans le Mezzogiorno et des conditions difficiles que nous y avons rencontrées, la Croix-Rouge suisse a rapidement pris la décision de rester plusieurs années sur place et de mandater des délégués permanents qui travaillent avec toute



La crèche de Lioni accueille une trentaine d'enfants. A l'occasion, des mères viennent prêter main forte aux éducatrices. Six d'entre elles ont été «prêtées» par Rome jusqu'en juin 1983. Les parents ont dû trouver une solution transitoire pour permettre la réouverture de la crèche après l'été.

la prudence et la patience souhaitées. Le soutien de divers projets, leur choix et leur réalisation réclament de l'expérience pratique, de vastes connaissances, une planification rigoureuse et l'enrôlement des forces de travail indigènes. Pour améliorer les contacts avec une population plutôt réticente, nous avons mis sur pied une forme d'aide qui n'engage pas de gros moyens financiers. Citons par exemple les soins que donne une physiothérapeute indigène à la population souffrant des séquelles du tremblement de terre, l'introduction de cours d'hygiène dentaire dans les écoles et surtout, dans une petite commune, la création d'un service à domicile mobile pour personnes âgées et handicapées que notre assistante sociale italienne gère avec beaucoup de doigté.

Les réalisations d'utilité publique

Alors que la commune gère avec succès et sous sa propre responsabilité la policlinique de Sala Consilina, les centres sociaux de Castelnuovo et Conza nécessitent encore la collaboration des délégués de la Croix-Rouge suisse. Cette collaboration prend essentiellement la forme d'une assistance technique en faveur du personnel indigène. Il est arrivé qu'en cas de situation critique la Croix-Rouge assume provisoirement le paiement de

ce personnel indigène. La CRS s'efforce de créer des bases de gestion saines de ces centres, en s'appuyant toujours sur l'initiative locale. Si elle cherche peu à peu à remettre ces projets aux communes concernées, un retrait abrupt de notre aide n'est pour l'instant pas concevable.

Du simple fait de la précarité du logement dans ces «prefabbricati», il s'avère peu à peu que les centres sociaux pour enfants, jeunes et adultes ont toute leur raison d'être. S'ils répondent à de véritables besoins, les communes vont les reprendre à leur charge dans la mesure où les dépenses financières restent dans des limites acceptables.

La crèche de Lioni se développe d'une manière réjouissante: grâce aux efforts incessants de nos délégués et de jeunes éducatrices venues de Rome, le baraquement qui l'abrite est devenu un petit paradis pour les enfants qui la fréquentent. Des jardinières d'enfants de Lioni, des cuisinières, du personnel auxiliaire et même des jeunes mères viennent prêter main forte pour surveiller les trente enfants.

Le départ des six éducatrices qui avaient été «prêtées» par Rome jusqu'en juin 1983 a posé un grave problème pour la réouverture de la crèche après les vacances d'été. La commune a présenté une demande de reconnaissance d'utilité publique – nécessaire pour obtenir des subven-

tions – qui s'est enlisée dans les méandres administratifs. Elle n'a donc pour l'instant pas réengagé du personnel. Les cercles intéressés et les parents ont donc dû envisager une solution transitoire pour permettre la réouverture de la crèche.

Avec le centre polyvalent de Muro Lucano, dont la construction a été achevée à fin octobre 1982, l'activité de la Croix-Rouge suisse s'étend aussi à la région de Basilicata. Le «Comitato pro terremotati» de Bâle a largement contribué au financement de ces installations.

Dès le départ, le centre a été dirigé par une coordinatrice italienne dynamique et compétente et a bientôt servi de centre ambulatoire d'assistance aux personnes âgées et handicapées de la commune.

Ce même centre a organisé dans la première moitié de 1983 des cours de formation pour adultes qui ont connu un vif succès. Au programme, des thèmes pratiques n'ont pas manqué de provoquer des discussions animées: l'amélioration des méthodes de culture, la lutte contre les parasites, l'assainissement des immeubles et la conception de plans de reconstruction. Une aile de ce centre doit provisoirement être aménagée pour l'admission de cas urgents. La commune aurait voulu en faire un centre permanent d'hospitalisation pour certains patients. Elle n'est pas parvenue à ses fins, malgré les efforts déployés auprès de l'Office de la santé publique de la province de Potenza et l'assistance publique régionale qui sont, rappelons-le, compétents pour l'octroi de subventions et l'engagement de personnel technique. Les efforts conjugués de la commune, de la Croix-Rouge suisse et des sociétés nationales de la Croix-Rouge britannique et luxembourgeoise également intéressées à ce projet n'ont pas suffi! Cet échec est à placer dans le contexte

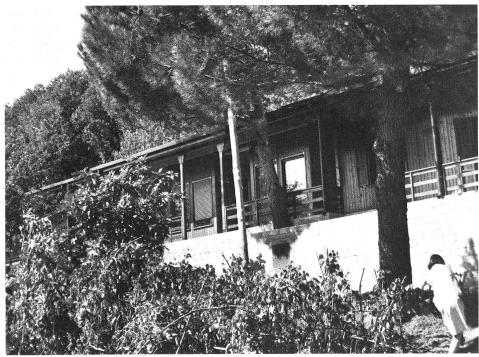
Dans la commune d'Andretta, l'ancien home pour personnes âgées, installé dans un couvent vieux de cinq cents ans, n'offrait qu'humidité et inconfort.

Un nouveau home a été reconstruit, plus beau qu'avant...

général en matière de santé publique dont les centres de handicapés et les hôpitaux font les frais. Pour corser le problème, les élections du 26 juin 1983 ont encore amené des changements au niveau des autorités communales. Cependant, la nouvelle présidente de la commune est bien déterminée à élaborer aussi vite que possible une conception définitive applicable à ce centre, en composant avec les forces politiques de la commune, ses autorités et avec la collaboration de la Croix-Rouge suisse.

Un nouveau projet a été récemment réalisé dans la commune d'Andretta (province d'Avellino). Depuis des décennies, les murs d'un couvent vieux de 500 ans abritaient un home pour personnes âgées qui a été très endommagé par le tremblement de terre. Le home a dû être provisoirement transféré dans une aile moins touchée mais qui menace tout autant de s'écrouler. Les cellules froides et humides et les installations sanitaires rudimentaires sont absolument inappropriées à ces personnes âgées qui ont besoin de soins. Une rénovation du vieux couvent – il en était déjà question avant le tremblement de terre - n'entre guère en ligne de compte ces prochaines années étant donné l'ampleur des moyens financiers qu'elle nécessite. Face au dénuement de ces hommes et femmes âgés, la Croix-Rouge suisse s'est senti le devoir d'apporter une solution aussi rapide que possible: la construction d'un nouveau bâtiment. C'est chose faite. Ce nouveau bâtiment construit d'éléments préfabriqués comprend des chambres et des pièces de séjour pour vingt-quatre personnes, la cuisine et la salle à manger, un logement pour l'infirmière de garde, une salle d'auscultation et d'urgence ainsi qu'une terrasse couverte. Les délégués de la Croix-Rouge ont mis au point ce projet et ont surveillé





Photos M. Salerno

sa réalisation avec minutie et compétence, en accord avec les autorités communales et le personnel d'exploitation. La commune a mis à disposition un très beau terrain et a pris à sa charge le financement des travaux d'infrastructure. Elle est responsable de la gestion future de l'institution et des soins conformes donnés à ses occupants qui viennent d'Andretta et des communes avoisinantes. Le nouveau home pour personnes âgées est entré en activité en octobre 1983. Le cofinancement du projet a été assuré

par la Chaîne du Bonheur et la section zurichoise de la Croix-Rouge suisse.

Construction de logements

La création de logements et l'occupation de la main-d'œuvre indigène répondent à des besoins prioritaires dont la Croix-Rouge a tenu compte dans ses projets d'aide. Il est bien clair que de tels projets ne peuvent ignorer les réalités politiques et sociales propres à une région et ne sont pas étudiés que d'un seul point de vue technique.

Un contrat prévoyant la construction de vingt maisons mitoyennes a déjà été signé avec la commune de Torella dei Lombardi le 17 septembre 1981. Grâce à l'appui massif que le projet a reçu et à l'aide du consul suisse intéressé, la procédure d'autorisation de construire et d'expropriation a été terminée au niveau de la région et de la province et les travaux ont pu débuter en mai 1983. Le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe et le Badener Tagblatt, qui a apporté des moyens financiers importants, mettent à disposition de ce projet commun de la Confédération et de la Croix-Rouge suisse des spécialistes chargés de la conception des plans, de la répartition du travail et de la direction des travaux. La Croix-Rouge suisse assume la direction générale et la responsabilité du projet. Pour la construction proprement dite, un contrat a été passé avec un consortium, le COMER (Consorzio cooperative meridionali), qui regroupe une union coopérative locale existant depuis 1982 avec siège à Lioni.

Un réseau de routes relie le terrain que la commune a cédé, 8250 m², à l'ancienne petite ville ainsi qu'au nouveau complexe de maisons préfabriquées provisoires. Le projet s'insère donc dans une planification globale. Les autorités communales et les spécialistes qu'elles ont désignés ont prévu des maisons de deux étages. Le choix des matériaux et la répartition intérieure des locaux respectent l'architecture traditionnelle mais aussi les besoins et les activités quotidiennes des futurs locataires - familles de travailleurs, petits paysans et artisans. Les maisons plus grandes abritent des remises pour les machines agricoles et chaque famille disposera d'un petit jardin et d'un potager. Ce sont les prescriptions légales antisismiques prévues par la loi italienne qui ont été appliquées.

A fin septembre, les vingt maisons devaient être sous toit tandis que les travaux de finition et d'infrastructure, qui incombent à la commune, ne devraient pas se prolonger au-delà de décembre 1983.

Après une longue procédure de consultation, un projet de construire dix-sept maisons à *Teora* a abouti en juin 1983. Une expertise géologique a conduit à un réexamen du terrain mais

Engagement de la CRS en Italie du Sud

à la suite du tremblement de terre de novembre 1980

Etat en automne 1983

 Aide d'urgence dans les premiers jours et semaines (vêtements, tentes, couvertures, sacs de couchage, vaccins, ambulances)

 Construction de baraquements par les œuvres humanitaires (contrôle fiduciaire des fonds de la Chaîne du Bonheur)

Construction de l'école de Misciano

• Construction du dispensaire de Sala Consilina

 Construction et équipement des centres sociaux de Conza et Castelnuovo

 Exploitation des centres sociaux de Conza, Castelnuovo et de la crèche de Lioni et prestations sociales à Santomenna

 Construction et équipement d'un centre polyvalent pour personnes âgées et handicapées à Muro Lucano

 Projet de la CRS et du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe de la Confédération: construction de logements sociaux à Torella

 Construction d'un home pour personnes âgées à Andretta

• Construction de logements sociaux à Teora

 Autres projets de construction de logements sociaux

 Intervention d'une équipe CRS italo-suisse: surveillance des projets en cours et élaboration de nouveaux projets Croix-Rouge suisse 959 000.- terminé

500 000.- terminé

500 000.- terminé 415 950.- terminé

1 347 375.- terminé

300 000.– jusqu'en 1984

750 000.- terminé

2 020 000.– en cours d'exécution

458 000.– en cours d'exécution 2 500 000.– à l'étude

2 200 000.- à l'étude

environ deux ans

Tous les programmes réalisés par la CRS en faveur des sinistrés de l'Italie ont été financés par des collectes de la CRS et des contributions de la Chaîne du Bonheur.

la signature du contrat entre la commune et la Croix-Rouge suisse est maintenant imminente et l'appui financier de la Chaîne du Bonheur assuré.

Avec un dernier projet de construction dans une commune qui reste encore à choisir, la Croix-Rouge pense mettre un point final à son activité dans le sud de l'Italie à la fin de 1984 ou au plus tard au printemps 1985.

Elsa Erhardt

Nous rappelons à nos lecteurs que la Croix-Rouge suisse aide les victimes du récent tremblement de terre en Turquie qui a fait plus d'un millier de morts et 25 000 sans-abri.

D'autre part, en Italie c'est la panique à Pouzzoles (10 km au nord de Naples) où la terre tremble constamment depuis août 1983. Le sol monte chaque jour de plusieurs millimètres et les habitants fuient leur ville.